

■ ■ ■ ■ ■ ■
ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

CHARTRE de BIENTRAITANCE



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

SIÈGE SOCIAL

18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · siege@avh34.org

FOYERS Ma Résidence & Jean Piager · SAVS / Accueil familial



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

CHARTRE de BIENTRAITANCE



NOTRE DÉFINITION DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE

La maltraitance peut être un acte, un propos, une attitude intentionnelle ou involontaire, physique ou psychique, orienté contre autrui, et portant atteinte à l'intégrité de la personne accueillie.

L'association AVH accueille au sein de l'ensemble de ses structures des personnes vulnérables et veille en toutes circonstances à s'entourer de professionnels qui s'engagent sur les valeurs inscrites dans les statuts associatifs.

Les salarié·e·s des établissements gérés par l'association s'engagent donc à respecter les principes éthiques suivants :

- Adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle et distanciée
- Adopter un comportement et un langage adaptés au travail
- Faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie
- Utiliser les règles de politesse et de courtoisie utilisées communément dans une société respectueuse de l'autre et de sa différence
- Favoriser le lien avec la société et avec les proches
- Proposer un espace de vie adapté et convivial tenant compte des capacités de la personne accueillie
- Veiller à la qualité de l'espace de vie et à la qualité de l'environnement immédiat..., cadre d'activités, propreté, décoration, aménagements de confort
- Favoriser le droit à la parole, écouter avec patience, intérêt et clairvoyance
- Veiller constamment à la sécurité physique et psychique de chaque personne accueillie
- Proposer des activités dans l'intérêt de la personne et dans le respect de son autonomie en lien avec ses possibilités et ses aspirations
- Signaler à la hiérarchie tout comportement inhabituel, violent ou irrespectueux d'un salarié vis-à-vis de la personne accueillie

La bientraitance, c'est prendre soin en permanence de la personne qui nous est confiée dans notre cadre professionnel.



avh34.org